

Académie d'Aix-Marseille

Uffici scolastici regionali di Piemonte, Liguria,

Sovrintendenza agli studi della Regione autonome Valle d'Aosta

## TRANSALP

*Programme de mobilité individuelle de moyenne durée en réciprocité*

### DESCRIPTION DU PROGRAMME

*Séjourner plusieurs semaines dans la famille d'un(e) correspondant(e), fréquenter son école, le (la) recevoir en échange dans sa famille et son établissement : c'est cette expérience que le programme TransAlp propose aux élèves de 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>re</sup> qui justifient d'un bon niveau en langue italienne.*

*Grâce à cet échange, les élèves pourront :*

- faire des progrès durables en italien,
- développer leur autonomie,
- découvrir de l'intérieur un pays et une culture.

### DES CONDITIONS D'ÂGE ET DE MOTIVATION

- Le programme TRANSALP s'adresse aux élèves de seconde ou de première qui étudient l'italien.
- Les élèves doivent pouvoir faire preuve d'ouverture d'esprit pour s'adapter à un environnement différent du leur. Ils doivent être motivés pour ce projet et avoir conscience de leur responsabilité vis-à-vis de leur partenaire.

### UN ACCUEIL RECIPROQUE

- La durée du séjour est fixée par accord entre les deux établissements et les deux familles à **quatre semaines consécutives**.
  - Durant cette période, l'élève est hébergé par la famille de son partenaire et est scolarisé dans le même établissement que ce dernier. Le séjour peut se dérouler en partie sur une période de vacances scolaires, mais la période de scolarisation doit être d'au moins 3 semaines.
  - En retour, il reçoit son correspondant dans sa famille et dans son établissement selon les mêmes principes.
- Les frais
  - de voyage sont à la charge de la famille de l'élève,
  - de séjour sont pris en charge par la famille du correspondant, sur la base de la réciprocité.

## UNE ORGANISATION CONCERTÉE

- Le choix des dates de l'échange est fixé par les partenaires académiques en accord avec les établissements scolaires italien et français,
- Entre les établissements scolaires français et italien seront signés :
  - une convention fixant les modalités de l'échange (cf modèle en annexe),
  - un contrat de scolarisation déterminant les objectifs pédagogiques (cf modèle en annexe).
- L'élève continue d'être inscrit dans son établissement scolaire d'origine et sa scolarité est suivie par l'équipe pédagogique de sa classe, en relation avec l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil.

## UNE RECHERCHE DE CORRESPONDANT GUIDÉE

- Les établissements feront appel à la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC), qui apportera son aide à la recherche d'un partenaire.
- Un dossier individuel précis sera rempli par l'élève et sa famille, pour permettre aux responsables des établissements d'origine et d'accueil de mieux le connaître et de rechercher un correspondant le plus adapté possible à ses goûts et à sa personnalité.

***Pour demander à participer au programme TransAlp au cours de l'année scolaire, les élèves intéressés sont priés de télécharger un dossier de candidature sur le site [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), le compléter et le renvoyer à la DAREIC : RECTORAT***

***D'AIX MARSEILLE Place Lucien Paye 13621 Aix En Provence***